



L'ARRÊTÉ OFFICIELLE No. 167-08-2017

Ref: Révocation du mandat de l'employé de l'organisation internationale française «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme»(CIPDH).

Date: 21.08.2017.

Lieu : France. Paris.

Selon la Charte de l'organisation internationale française «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» (CIPDH) et sur la base d'un avis officiel de violation de l'autorité officielle datée du 26.06.2017 No: 260617 délivré au monsieur **ALAKBAROV FIRDOVSI**, et en raison de la découverte des nouveaux cas d'abus d'autorité et de l'utilisation du statut officiel du CIPDH pour la perpétration d'actes illicites, diffamant l'honneur, la dignité et la réputation de l'organisation internationale française «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme»(CIPDH), le Conseil d'Administration du CIPDH a pris la décision:

1. Révoquer le mandat du CIPDH de monsieur ALAKBAROV FIRDOVSI en tant que représentant officiel du CIPDH et d'invalider les documents officiels du CIPDH, délivrés conformément à l'Ordre - 24.07.2013 - F-0354.
2. Révoquer le mandat du CIPDH de monsieur ALAKBAROV FIRDOVSI en tant que représentant plénipotentiaire du CIPDH sur le territoire de la République islamique d'Iran.

Cette décision sera publiée via toutes les ressources d'information du CIPDH et tous les représentants des officiels et les membres de l'organisation CIPDH seront informés.

*Chef du département de l'accompagnement Juridique du CIPDH
Madame Anna Bozin*

CIPDH
COMITE INTERNATIONAL POUR
LA PROTECTION DES DROITS DE
L'HOMME

75002 Paris, 151, rue Montmartre